L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 17 OCTOBRE 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No 51, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil de la Première Municipalité et de la Commission de Levées.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 17 OCTOBRE 1850.

P. SOULÉ.

Les nouvelles politiques de notre hon. Sénateur, M. Pierre Soulé, ont jugé à propos de lui donner une seconde pour faire son retour parmi nous. Avec cela il n'y a rien à dire. Mais, il paraît qu'il a profité de l'occasion pour faire un discours dans lequel, sous prétexte de justifier la ligne de conduite qu'il a cru devoir suivre à l'égard de la question du Compromis, il a vivement attaqué toute la presse Américaine, le *Delta* excepté, et fait des réflexions aussi nombreuses qu'inattendues.

On sait que nos sympathies personnelles sont en faveur de M. Soulé, mais les principes et la vérité dominent et doivent dominer nos sympathies.

On assure que le discours de M. Soulé a produit une vive irritation parmi ses amis eux-mêmes et que cette irritation n'est hautement manifestée par des cris de *hourah for Cass, hourah for Dounn, hourah for the Compromise*. Et tout n'en sommes pas surpris; car ce discours, dont la substance nous est donnée par le *Delta*, ressemble par trop à l'admonestation d'un maître d'école adressée à ses élèves pris en faute.

Que le Sud ait cédé quelque chose, ce n'est sans doute, car, qu'est-ce qu'une transaction (*compromise*), sinon un arrangement dans lequel chacune des deux parties cède une partie de ses prétentions pour arriver à un arrangement à l'amiable? Mais nous avons prouvé d'une infinité d'articles que le Sud avait en réalité obtenu plus de concessions qu'il n'en avait fait.

Dire que la Californie a été admise avec le *proviso Wilmot* est un véritable subterfuge; car il est impossible d'assimiler un Etat aux territoires. Que le Congrès ait le droit d'admettre ou de faire l'esclavage dans les territoires, c'est une question contestée, mais que jamais aucune cour ne contestera aux Etats, le droit d'admettre ou d'exclure l'esclavage sur leur sol.

Par conséquent, le peuple de la Californie, réuni par ses mandataires en Convention, avait le droit de faire ce qu'il a fait.

Mais, dit on, la convention se composait de spéculateurs. Eh bien! quand cela serait, ce qui d'ailleurs est loin d'être prouvé, est-ce que le Congrès a le droit d'aller s'enquérir de l'origine et de la spéculation de chacun des votants dans un Etat?

Il y a encore une question à faire: le peuple Californien qui réclame son admission dans l'Union, remplit-il les conditions voulues par la Constitution Fédérale, l'affirmative n'est pas douteuse.

On dit que le *proviso Wilmot*?

Quant à la question de la domination dominoïdée du Texas et du Nouveau Mexique, il est au moins douteux, pour quiconque y réfléchira à peine d'éviter les traites et l'honneur du Texas que ce dernier Etat eut un droit incontestable au terrain en dont il réclame la possession. Il n'est que ce qu'on donne au Texas, comme compensation, est peut-être un peu trop cher, car, si on l'avait mieux, un sacrifice fait par l'Union tout entière en vue de la paix et de la bonne harmonie qui doivent toujours régner entre les Etats.

Le Congrès a créé un gouvernement pour les territoires nouvellement acquis. Le proviso Wilmot y a été rejeté: l'Esclavage, et c'est justement l'absence de cette clause interdisant qu'on a le triomphe du Sud. Les Etats-Unis du Nord ont dû céder sur ce point et reconnaître avec nous qu'aux peuple seul appartient le droit de décréter l'établissement de l'esclavage ou de prohiber cette institution.

M. Soulé a plus riche, dit-il, de protéger ses concitoyens contre eux-mêmes. Ils doivent, en effet, reconnaissants assurément, mais avaient-ils réellement besoin de cette protection? La population Louisianaise est-elle tellement dégénérée, tellement ignorante qu'il ait fait absolument nécessaire qu'on la prenne tout bellement en main, et qu'elle pas au moins assez intelligente pour le choisir elle-même?

Nous entendons dire qu'en Europe les partisans du pouvoir absolu prétendent qu'il faut faire le bonheur du peuple malgré lui, mais nous ne pensions pas que dans un pays libre, et de peuple gouverné, on put jamais avoir la prétention de violenter les convictions, nous ne pensions pas qu'un individu quelqu'il fut put afficher la prétention de mieux comprendre les intérêts d'une population que cette population elle-même.

Il est vrai que l'honorable Sénateur doute qu'il y ait douze individus en Louisiane comprenant la question du compromis, et c'est probablement pour éclairer ce sujet la population Louisianaise tout entière qu'il est venu nous voir. Elle tardera peu à découvrir son erreur, et s'il veut bien compter autour de lui il reconnaîtra que le peuple s'est donné la peine d'étudier les questions politiques et les comprend. Nous regrettons sincèrement que M. Soulé ait tenu un pareil langage, et nous espérons que, la prochaine fois, il ne fera pas de pareilles allusions à ses élèves pris en faute.

Que le Sud ait cédé quelque chose, ce n'est sans doute, car, qu'est-ce qu'une transaction (*compromise*), sinon un arrangement dans lequel chacune des deux parties cède une partie de ses prétentions pour arriver à un arrangement à l'amiable? Mais nous avons prouvé d'une infinité d'articles que le Sud avait en réalité obtenu plus de concessions qu'il n'en avait fait.

Dire que la Californie a été admise avec le *proviso Wilmot* est un véritable subterfuge; car il est impossible d'assimiler un Etat aux territoires. Que le Congrès ait le droit d'admettre ou d'exclure l'esclavage dans les territoires, c'est une question contestée, mais qu'aucune cour ne contestera aux Etats, le droit d'admettre ou d'exclure l'esclavage sur leur sol.

Par conséquent, le peuple de la Californie, réuni par ses mandataires en Convention, avait le droit de faire ce qu'il a fait.

Mais, dit-on, la convention se composait de spéculateurs. Eh bien! quand cela serait, ce qui d'ailleurs est loin d'être prouvé, est-ce que le Congrès a le droit d'aller s'enquérir de l'origine et de la spéculation de chacun des votants dans un Etat?

Il y a encore une question à faire: le peuple Californien qui réclame son admission dans l'Union, remplit-il les conditions voulues par la Constitution Fédérale, l'affirmative n'est pas douteuse.

On dit que c'est le *proviso Wilmot*?

Quant à la question de la domination